

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le mercredi 14 septembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Frédéric MARTINEZ à Cyril PRADAT et Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents ;,

Une minute de silence est respectée en mémoire de Monsieur MOREL, Maire de MOIRE, décédé cet été.

Approbation du Compte rendu du conseil du 11 juillet 2016.

✓ **Renouvellement d'adhésion au contrat d'assurance groupe avec effet au 01/01/2017**

Monsieur le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune d'ALIX des charges financières, par nature imprévisibles et que pour se prémunir contre ces risques, la commune d'ALIX a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance.

Le centre de Gestion de Rhône propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département, contrat auquel la commune d'Alix adhère depuis le 01/01/2013.

Ce contrat prend fin au 31/12/2016.

Par délibération n° 2016.11 du 04/04/2016, la commune d'Alix a demandé au Centre de Gestion de mener, pour son compte, la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance avec effet au 01/01/2017.

Il est proposé d'adhérer à ce nouveau contrat à effet du 01/01/2017.

Il est confirmé, par écrit, que la compagnie actuelle continuera les prises en charge en cours.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité.

✓ **Convention avec le CDG69 concernant la mission d'inspection en santé et sécurité**

Monsieur le Maire expose que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, exige la mise en place, dans chaque collectivité, d'une organisation de la prévention passant par la désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI),

La commune d'Alix ne dispose pas d'un tel agent.

Le CDG69 propose d'assurer, via la signature d'une convention et sans surcoût pour la collectivité, la fonction d'inspection conformément à l'article 5 du décret n°85-603 précité.

Il est proposé de signer cette convention.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité

✓ **Possibilité d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe de Mme Nancy Bard**

Monsieur le Maire expose que dans la fonction publique territoriale, les agents sont positionnés sur un grade, lui-même positionné dans un cadre d'emploi.

Dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux se trouvent 3 grades : Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Nancy Bard, grade de rédacteur, occupant le poste de secrétaire de mairie, a la possibilité cette année 2016, d'accéder au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

L'ensemble des conditions administratives étant remplies (cf délibérations 2016-19 et 2016-20 du 30 mai 2016, et l'avis favorable de la CAP du 30 juin 2016), il appartient au Maire, par le biais d'un arrêté municipal, de décider, ou non, de promouvoir Mme Nancy Bard au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Cette promotion aurait pour effet :

- une augmentation de traitement. Mme Bard passerait de l'indice majoré 392 à l'indice majoré 396. Le point d'indice étant d'une valeur de 4,66 €, cela représente une augmentation du traitement indiciaire brut mensuel de 18,64 €.
- une amélioration des perspectives de carrière pour Mme Nancy Bard

Pas d'opposition du conseil municipal, mais pas de délibération. Un arrêté sera pris avant le 31/12/2016.

✓ **Point sur les travaux dans la commune cet été**

Remerciement à la commission TRAVAUX.

Jean DESBROSSE a été employé pendant cette période afin de faire les travaux et de pallier aux congés d'été de M. Jérôme SAGNOL. Il est actuellement employé pour différents travaux de maçonnerie et de terrassement.

- Eclairage de la Mairie.
- Travaux essentiellement à l'école :
 - Accès PMR (Personne à Mobilité Réduite), avec rampe d'accès entre le portillon et l'école primaire, la crèche ainsi que la cours de récréation.
 - Aménagement de la salle sous l'école pour les TAP.
 - Déplacement des boîtes aux lettres également, afin de faciliter l'accès (devant le portillon)
 - Portillon derrière la cour : un système de ventouse va être installé qui sera déverrouillé aux heures d'ouvertures de l'école.
 - Grand portail : système de visiophone avec deux boutons d'appels : un qui appellera l'école et l'autre la micro crèche. Egalement système de digicode et de badges.
- Travaux de voirie en cours :
 - o route de la Colline
 - o Montée des Guillaumes
 - o Aux Cabanes
 - o Entrée du City Stade
- Travaux à venir : devis pour la salle des fêtes, accès PMR.

Pour les jardins communaux : possibilité de créer d'autres parcelles si des habitants sont intéressés.

Les travaux de l'école ont beaucoup mobilisé. Beaucoup d'herbes ont poussé. L'équipe municipale en a conscience. Tout en respectant les nouvelles règles de réduction des produits phytosanitaires, le village va être nettoyé courant septembre/octobre.

Un grand merci aux bénévoles qui ont arrosé les fleurs cet été.

✓ **Point sur l'avancement du PLU et l'urbanisme**

Phase finale : aspect réglementaire. Réunion des personnes publiques associées le 12 septembre 2016 : communes voisines, syndicats, DDT, bâtiments de France, communauté de commune.

Globalement en phase avec les orientations imposées.

PADD : décision de ramener de 15 ans à 10 ans le PLU. Favorable au repli opéré.

Affectation des zonages : aucune remarque. Juste pour les zones boisées, les indiquer en espace naturel.

Débat autour des espaces réservés : parking de l'école : explication donnée. / bungalow : espace 4ème classe et liaison chemin des écoliers. / parking de la salle des fêtes : réserve sur le fait que ce soit dans une parcelle réservée. / parking cimetièrre : quelques remarques également.

Question sur notre OAP : table ronde prévue ce mardi 20/09 pour définir l'affectation, sur demande la DDT.

Dernière étape : rédaction du règlement. On espère déposer en Novembre. Puis tour des services, ensuite enquête publique et commissaire enquêteur. Fin : peut-être en Mars 2017.

Architecte des bâtiments de France : interrogation sur le périmètre actuel à définir. Orientation en cours. Réunion à prévoir avec eux. Le PLU fera donc référence au périmètre en vigueur.

- Gestion des eaux pluviales pour éviter la saturation. Densité du cœur du village dans le PLU. Une nouvelle réglementation est en cours d'étude.

Proposition de délibération pour que cette nouvelle réglementation soit applicable tout de suite pour les constructions neuves. Dans le cadre d'une extension, seule sa surface est prise en compte.
Acceptation à l'unanimité.

- Conseil municipal spécial PLU le lundi 07 Novembre à 20h30.
- Rencontre HCL et Hôpital Nord Ouest ce jour, le 19/09/16.

✓ **Point gestion du personnel – Point Finances**

Renouvellement du contrat de Candice PINA à compter du 7/09/2016.

Une aide financière est proposée par la Mission locale pour 2 ans, sur la base de 35h00 hebdomadaire.

Renouvellement du contrat de Jérôme SAGNOL (fin du contrat actuel le 18/10/2016).

Contrat renouvelé pour Jean DESBROSSE pour septembre, voire octobre en fonction des travaux du village.

Point sur les finances : contrat souple annuel 2015 en relation avec le département du Rhône : un point est fait sur les 6 opérations en cours.

✓ **Point sur les services périscolaires et scolaires (Intervenant Musique)**

La rentrée des classes s'est bien passée.

Les TAP ont bien démarré, avec le nouveau local sous l'école. Un essai a été fait à la bibliothèque sur l'activité chant, mais le lieu n'était pas approprié, d'où un retour au bungalow.

2 nouveaux intervenants : anglais ludique et théâtre.

Portail e-enfance : gestion des inscriptions pour la garderie et la cantine. Réunion d'information faite auprès des familles le vendredi 9 septembre 2016. La gestion par la Mairie reste toujours possible.

Intervenant musique pendant le temps scolaire :

Jusqu'en 2014, l'ancienne communauté de communes avait la compétence pour organiser la présence d'un intervenant musique à l'école d'Alix. Suite à l'arrêt de cette compétence par la CCBPD, la commune d'Alix avait décidé de continuer le financement de cet intervenant.

Des difficultés ont été rencontrées avec l'intervenant musique au cours de l'année 2015/2016.

Les intervenants musique doivent être titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant. Aussi, un intervenant musique stagiaire du centre de formation M.I, interviendra sur Alix pour cette année 2016/2017.

✓ **Sortie du CMEJ à l'Assemblée Nationale le mercredi 12 octobre 2016**

Sortie du CMEJ à l'assemblée Nationale le mercredi 12 octobre.

Sortie organisée conjointement avec le CMEJ de Morancé.

Départ en train de MACON ; 13 enfants du CMEJ seront présents avec 3 accompagnateurs.

Visite de l'assemblée nationale. Accueil par Monsieur Bernard PERRUT, député. Possibilité de lui poser des questions.

La journée n'est pas encore finalisée.

Financement de ce projet à faire. Vente de gâteaux / boissons à la bibliothèque le 01 octobre 2016 et vente de date de calendriers (tombola).

Le sou des écoles a octroyé une subvention pour ce projet de 100 euros car les enfants du CMEJ ont aidé tout au long de l'année le sou des écoles (Kermesse par exemple).

La commune financera le trajet.

Le CMEJ a également participé aux journées du Patrimoine : visite de l'église et de l'hôpital.

Ce samedi 24/09 : le CMEJ organise « Nettoyons la nature », à 09h45 devant la Mairie pour nettoyer le village. A l'issue : repas tiré du sac au city stade.

Renouvellement du CMEJ à prévoir à l'automne.

✓ **Chemin des Dames et de la Roue : Circulation interdite - Panneau dépôts sauvages**

Point sur l'article dans le Progrès de cet été sur les Bois d'Alix. Précision : la mairie a été contacté, a donné suite, mais l'article est paru trop rapidement.

Soucis également sur les dépôts sauvages. Des panneaux faisant référence à l'arrêté 2015-40 et aux 1 000,00 € d'amende, seront installés.

Point a été fait avec la Gendarmerie : il faudrait rendre le chemin en circulation interdite afin de verbaliser sauf ayant droits : propriétaires, employés communaux, par exemple... par le biais d'un arrêté municipal.

Autre solution : mettre des barrières mais cela occasionnerait des difficultés pour les propriétaires occupants. Acceptation à l'unanimité pour la circulation interdite.

Un prochain vote concernant la pose d'une barrière sera organisé à l'issue d'une période de trois mois. Périodiquement un échange sera fait avec la Gendarmerie.

✓ **Questions diverses**

L'association gérontologique de Anse propose de faire leur AG sur Alix le 07/02/2017 à la salle des mariages.

Un après-midi récréatif pour les personnes de plus de 75 ans est organisé le 01 octobre 2016 avec un spectacle au domaine des communes.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h05
Prochain conseil municipal : le 17 octobre 2016 à 20h30

Suivent les signatures
Les adjoints et conseillers municipaux

Le maire,

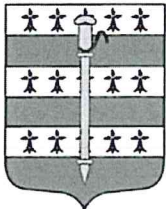


MAIRIE d'ALIX

69380

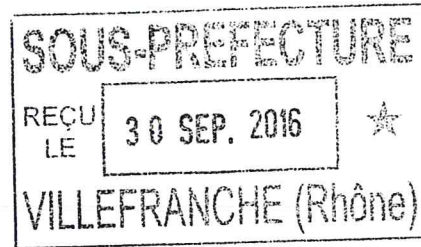
Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.27



Séance du lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le mercredi 14 septembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Frédéric MARTINEZ à Cyril PRADAT et Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents : ,

OBJET : Renouvellement contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires

M. le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune d'ALIX des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la commune d'ALIX a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le centre de Gestion de Rhône propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- que la commune d'Alix adhère depuis le 01/01/2013 au contrat d'assurance groupe du CDG69, contrat prenant fin au 31/12/2016,
- qu'il a été, par délibération n° 2016.11 du 04/04/2016, demandé au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance avec effet au 01/01/2017 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au contrat groupe avec effet au 01/01/2017 :

à l'unanimité des membres présents soit à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 19.9.2016

Le maire,

Pascal LEBRUN.

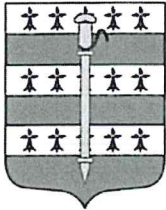


MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.28

Séance du lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le mercredi 14 septembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

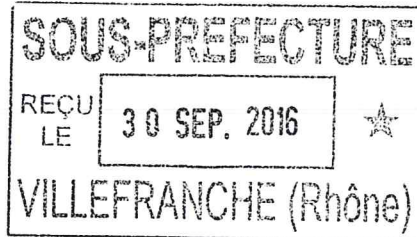
Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Frédéric MARTINEZ à Cyril PRADAT et Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents : ,



OBJET : Convention avec le CDG69 pour la mission d'inspection en santé et sécurité

M. le Maire expose :

- que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié exige la mise en place dans chaque collectivité d'une organisation de la prévention passant par la désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI),
- que le CDG69 propose d'assurer, via la signature d'une convention et sans surcoût pour la collectivité, la fonction d'inspection conformément à l'article 5 du décret n°85-603 précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de signer la convention de mission d'inspection en santé et sécurité :

à l'unanimité des membres présents soit à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 19.9.2016

Le maire,
Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le
Publication ou notification du

mairie@alix-village.fr

Séance du : lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le mercredi 14 septembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Frédéric MARTINEZ à Cyril Pradat et Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents :

OBJET : Circulation interdite Chemin des Dames et de la Roue

Le chemin des Dames et de la Roue fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages.

Aussi, il est proposé de rendre la circulation interdite, sauf ayant droits, par le biais d'un arrêté municipal. Cet arrêté listera les ayants droits.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de rendre la circulation interdite, sauf ayant droits, sur le chemin des Dames et de la Roue et autorise la Maire à prendre un arrêté municipal dans ce sens.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 19 septembre 2016

Le Maire,
Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en
Sous-Préfecture le
Publication ou notification le



mairie@alix-village.fr

Séance du : lundi 19 septembre 2016 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : le mercredi 14 septembre 2016

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie Pailloncy

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Frédéric MARTINEZ à Cyril Pradat et Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents :

OBJET : Réglementation gestion des eaux pluviales

Une nouvelle réglementation pour la gestion des eaux pluviales est en cours d'étude.

Il est proposé que cette nouvelle réglementation soit applicable dès à présent pour les constructions neuves. Dans le cadre d'une extension, seule sa surface est prise en compte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE d'adopter, dès à présent, la nouvelle réglementation pour la gestion des eaux pluviales pour les constructions neuves.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 19 septembre 2016

Le Maire,
Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en
Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

